



Strasbourg, 13 mai 2024

T-PVS/PA(2024)10

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
44^e réunion

5^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports

30 avril 2024
(en ligne)

- RAPPORT DE RÉUNION -

*Document établi par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

1. Ouverture de la réunion par la Présidente

Mme Salome Nozadze, Présidente du Groupe de travail hoc sur les rapports, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants (annexe 2).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications (annexe 1).

3. Conclusions de la 4^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports et objectifs de la 5^e réunion

La Présidente rappelle les conclusions de la 4^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports, qui s'est tenue le 9 novembre 2023.

Le Groupe de travail a demandé aux Parties contractantes de revoir leurs projets de listes de contrôle avant fin janvier 2024.

Le Groupe de travail a convenu :

- qu'en principe, les caractéristiques marines ne figureraient pas sur les listes de contrôle, mais que les Parties pouvaient prendre l'initiative de faire rapport sur ces caractéristiques ;
- que les Parties étaient invitées à faire rapport sur les espèces faisant l'objet de réserves ;
- que les espèces marquées d'un (#) devaient être incluses dans les listes de contrôle.

Le Groupe de travail a accueilli favorablement les simplifications et les modifications du format révisé des rapports au titre de l'article 17 de la Directive Habitats de l'UE.

Le Groupe de travail a examiné en particulier les changements concernant les valeurs de référence favorables, la date à prendre en considération pour l'aire de répartition, les estimations de pourcentages pour les tendances, les unités de population et les pressions et menaces.

Le Groupe de travail a également examiné si la création d'une liste d'EEE pour les Parties à la Convention de Berne non membres de l'UE devait être envisagée pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012).

Pour finir sur ce point, la Présidente informe les membres du Groupe de travail que l'objectif principal de la 5^e réunion est de déterminer si les nouveaux champs ajoutés au format de rapport devraient être facultatifs ou obligatoires.

4. Vision et Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030

Le Secrétariat informe que le Comité permanent de la Convention de Berne a adopté une Vision à l'horizon 2030 lors de sa 41^e réunion (T-PVS(2021)14), en 2021, qu'il a complétée par un Plan stratégique adopté lors de sa 43^e réunion (T-PVS(2023)18), en 2023.

La Vision a pour mot d'ordre : « *[d] 'ici à 2030, le déclin de la biodiversité est enrayé, ce qui permet le rétablissement de la vie sauvage et des habitats, améliore la vie des êtres humains et contribue à la santé de la planète* ».

Le Plan stratégique offre un cadre aux programmes et aux activités indispensables pour réaliser la Vision. Il s'articule autour de 4 objectifs et de 11 cibles adoptés devant être atteints d'ici 2030. L'objectif 1, avec les cibles 1.1 et 1.4, et l'objectif 2, avec les cibles 2.1 et 2.2, sont directement liés aux rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012) sur l'état de conservation des espèces et des habitats.

Le Groupe de travail ad hoc sur les rapports reconnaît l'importance d'aligner les activités de la Convention de Berne sur la Vision et le Plan stratégique à l'horizon 2030.

5. Listes de contrôle des espèces et des habitats

M. Marc Roekaerts, consultant, informe les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports de l'état de préparation des listes de contrôle des espèces et des habitats. Les Parties contractantes non membres de l'UE ont été invitées à revoir leurs projets de listes de contrôle. Sur les 18 Parties concernées, 12 ont donné suite.

Les listes de contrôle de sept Parties nécessitent un deuxième cycle de consultations et les six parties qui n'ont pas encore revu leurs projets de liste seront de nouveau invitées à le faire d'ici le 10 juin 2024.

M. Roekaerts explique en outre que les unités de population prises en compte dans le format de rapport révisé seront ajoutées après le deuxième cycle de consultation et que la version finale des listes de contrôle des espèces et des habitats sera présentée au Groupe de travail ad hoc sur les rapports lors de sa 6^e réunion, prévue à l'automne.

6. État d'avancement de la préparation des rapports au titre de l'article 17 de la Directive Habitats Directive et de Reportnet 3

Mme Eleni Tryfon, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), rappelle aux membres du Groupe de travail que le format des rapports, les notes explicatives et les orientations, la liste des pressions et des menaces, la liste des mesures de conservation et la liste des unités de population supplémentaires des rapports au titre de l'article 17 de la Directive Habitats de l'UE étaient déjà finalisés avant fin 2023.

Tout au long de 2024, les travaux se poursuivront sur les listes de contrôle des espèces et des habitats, sur le helpdesk, sur le Portail de référence pour les rapports aux fins d'actualisation et sur la rubrique FAQ.

Mme Tryfon informe par ailleurs que les schémas de flux de données et les règles de validation sont déjà finalisés et que l'AEE s'emploie à les intégrer dans la plateforme de soumission de rapports Reportnet 3.

Des tests internes sont prévus pour août 2024, des webinaires à l'intention des États membres auront lieu en septembre 2024 et le mécanisme de rapports sera mis à disposition début 2025.

M. Jonathan Maidens, de l'Agence européenne pour l'environnement, fait le point sur la nouvelle plateforme de soumission de rapports Reportnet 3, qui a été développée en raison du nombre croissant d'obligations à traiter concernant les rapports et de l'obsolescence de l'ancienne plateforme.

Reportnet 3 est plus convivial et permet un travail collaboratif.

M. Maidens rassure les membres sur le fait que, globalement, le processus des rapports ne changera pas. Les données devront être recueillies, puis soumises par les déclarants aux fins de validation. Il souligne que Reportnet 3 stockera des données et non plus des fichiers.

7. Format des rapports

En s'appuyant sur le format des rapports examiné lors de la 4^e réunion du Groupe de travail, les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à déterminer si les nouveaux champs ajoutés au

format ou les champs qui ont été modifiés de manière significative devraient être facultatifs ou obligatoires et quelle incidence cela pourrait avoir sur les résultats des rapports.

Mme Laura Patricia Gavilán, consultante, renvoie au document de travail [T-PVS/PA\(2024\)07](#) et informe les membres du Groupe que le choix entre champs obligatoires et champs facultatifs devrait être guidé par le fait que les données requises sont nécessaires ou non à l'évaluation de l'état de conservation. Elle souligne qu'il est toujours possible d'indiquer qu'il n'y a pas de données disponibles, même si le champ concerné est obligatoire.

Les membres du Groupe de travail passent en revue les nouveaux champs ajoutés au format des rapports et les champs qui ont été modifiés de manière significative. Les conclusions de leurs discussions sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Champs proposés	Choix définitifs
PARTIE A : Format général des rapports	
1 Principales réalisations au titre de la Recommandation n° 16 (1986) et de la Résolution n° 5 (1998)	Obligatoire
2.7 Mesures prises pour assurer la cohérence du réseau Émeraude	Obligatoire
PARTIE B : Format des rapports sur les espèces, à l'exception des oiseaux, énumérées dans la Résolution n° 6 (1998)	
5.12 Aire de répartition de référence favorable	Obligatoire
6.2 Taille de la population	Obligatoire
6.11 Ampleur de la tendance à court terme	Obligatoire
6.12 Ampleur de la tendance à court terme - Type d'estimation	Obligatoire
6.18 Population de référence favorable	Obligatoire
7.2 Caractère suffisant de l'aire et qualité de l'habitat occupé - Méthode utilisée	Obligatoire
8.1 Caractérisation des pressions	Obligatoire
9.2 Portée des mesures prises	Facultatif
12.8 Tendance à court terme de l'habitat des espèces au sein du réseau – Orientation	Obligatoire
12.9 Tendance à court terme de l'habitat des espèces au sein du réseau - Méthode utilisée	Obligatoire
PARTIE D : Format des rapports sur les types d'habitats énumérés dans la Résolution n° 4 (1996) en correspondance 1:1 avec les habitats figurant à l'annexe I de la Directive Habitats de l'UE	
4.12 Aire de répartition de référence favorable	Obligatoire
5.8 Ampleur de la tendance à court terme pour l'aire	Obligatoire
5.9 Ampleur de la tendance à court terme - Type d'estimation	Obligatoire
5.15 Aire de référence favorable	Obligatoire
7.1 Caractérisation des pressions	Obligatoire
8.1 État des mesures	Obligatoire
8.2 Portée des mesures prises	Facultatif
8.3 Objectif global des mesures prises	Obligatoire
11.4 Tendance à court terme de l'étendue de l'habitat au sein du réseau - Orientation	Obligatoire
11.5 Tendance à court terme de l'étendue de l'habitat au sein du réseau - Méthode utilisée	Obligatoire

8. Espèces exotiques envahissantes

M. Riccardo Scalera, consultant, présente aux membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports un document de cadrage (T-PVS/PA(2024)06) examinant dans quelle mesure la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) préoccupantes pour l'Union, visée dans le format des rapports au titre de l'article 17 de la Directive Habitats de l'UE, présenterait un intérêt pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012).

Les quatre options suivantes sont examinées pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012), spécialement pour les parties à la Convention de Berne non membres de l'UE :

1. Pas de liste spécifique : les Parties non membres de l'UE seraient tenues de communiquer des informations sur les EEE représentant une menace pour les espèces et les habitats protégés par la Convention de Berne uniquement en utilisant à titre facultatif, par exemple, la liste des espèces préoccupantes pour l'Union, le catalogue EASIN ou, le cas échéant, les listes nationales d'EEE.
2. Liste de l'Union (obligatoire) complétée par une liste facultative : les Parties non membres de l'UE seraient tenues de rendre compte obligatoirement des EEE préoccupantes pour l'Union, dont la liste serait complétée à titre facultatif, par exemple, par le catalogue EASIN ou, le cas échéant, les listes nationales d'EEE.
3. Liste de l'Union modifiée (obligatoire) complétée par une liste facultative : la liste des espèces préoccupantes pour l'Union est modifiée de sorte à refléter les priorités des Parties non membres de l'UE et complétée à titre facultatif, par exemple, par le catalogue EASIN ou, le cas échéant, les listes nationales d'EEE.
4. Liste ad hoc de la Convention de Berne pour certaines EEE (obligatoire) complétée par une liste facultative : élaboration d'une liste ad hoc d'EEE par les Parties non membres de l'UE, spécifiquement adaptée aux exigences des rapports et complétée à titre facultatif, par exemple, par le catalogue EASIN ou, le cas échéant, les listes nationales d'EEE.

À la suite d'un échange de vues animé, les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports reconnaissent l'importance de fonder les rapports sur une liste commune d'EEE. Cette liste d'EEE se présentera sous forme de menu déroulant dans la rubrique concernant les menaces pour les espèces et les habitats. Il faudra alors indiquer si une menace donnée existe et sélectionner une ou plusieurs EEE dans la liste.

Les membres du Groupe de travail se prononcent en faveur de l'option 2.

9. Orientations pour les rapports : notes explicatives

Les membres du Groupe de travail n'ont pas le temps d'examiner les notes explicatives des orientations relatives aux rapports présentées dans le document T-PVS/PA(2024)08.

Le Secrétariat indique que les notes explicatives seront actualisées en tenant compte des conclusions des échanges sur le format des rapports (voir point 7 ci-dessus), puis communiquées aux membres du Groupe de travail pour qu'ils donnent leur avis. Les questions et les observations soulevées seront compilées et traitées oralement à la 6^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports, qui se tiendra à l'automne.

10. Questions diverses

Néant.

11. Conclusions de la réunion

Le Secrétariat informe les membres que la 6^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports est prévue le 25 octobre 2024 (date provisoire).

La Présidente remercie les participants pour leurs contributions constructives et clôt la réunion.



Annexe 1 – Ordre du jour

		Documents	Résultats attendus
<i>Mardi 30 avril 2024</i>			
10 h 00	1. Ouverture de la réunion par la Présidente		
	2. Adoption de l'ordre du jour	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2024)04 Pour adoption	Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
	3. Conclusions de la 4^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports et objectifs de la 5^e réunion <i>Présentation par la Présidente</i> <i>Les conclusions de la 4^e réunion du Groupe de travail sont rappelées aux membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports, qui sont également informés des objectifs de la 5^e réunion.</i>	Rapport de la 4 ^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports <u>T-PVS/PA(2023)06</u> Pour information	Les membres du Groupe de travail ad hoc prennent note de l'état d'avancement des discussions et des objectifs de la réunion.
	4. Vision et Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 <i>Présentation par le Secrétariat</i>	Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 <u>T-PVS(2023)18</u>	Les membres du Groupe de travail ad hoc prennent note de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030.

	<p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 et sont invités à mener une réflexion sur la contribution des travaux du Groupe à la réalisation du Plan stratégique.</i></p>	<p>Vision pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 <u>T-PVS(2021)14</u></p> <p>Pour information</p>	
	<p>5. Listes de contrôle des espèces et des habitats</p> <p><i>Présentation par Marc Roekaerts</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à échanger sur les projets de listes de contrôle des espèces et des habitats revus en tenant compte des résultats de la consultation des Parties contractantes non membres de l'UE et à conseiller le Secrétariat sur la suite des travaux.</i></p>	<p>État d'avancement des listes de contrôle</p> <p>Pour examen et décision</p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc s'accordent sur les changements à apporter aux listes de contrôle des espèces et des habitats et donnent au Secrétariat des orientations pour les finaliser.</p>
	<p>6. État d'avancement de la préparation des rapports au titre de l'article 17 de la Directive Habitats Directive et de Reportnet 3</p> <p><i>Présentation par Eleni Tryfon (Agence européenne pour l'environnement) de l'état d'avancement de la préparation des rapports au titre de l'article 17 de la Directive Habitats</i></p> <p><i>Présentation par Jonathan Maidens (Agence européenne pour l'environnement) de la plateforme de transmission des rapports Reportnet 3</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés de l'état d'avancement de la préparation des rapports au titre de l'article 17 de la Directive</i></p>	<p>Pour information</p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc prennent note de l'état d'avancement de la préparation des rapports au titre de l'article 17 de la Directive Habitats et de la plateforme Reportnet 3.</p>

	<p><i>Habitats et de la plateforme Reportnet 3.</i></p>		
	<p>7. Format des rapports</p> <p><i>Présentation par Marc Roekaerts / Laura Gavilan des règles de validation proposées pour les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)</i></p> <p><i>En s'appuyant sur le format des rapports examiné lors de la 4^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports, les membres sont invités à déterminer si les champs devraient être facultatifs ou obligatoires et quelle incidence cela pourrait avoir sur les résultats des rapports. Selon l'issue des discussions, les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont également invités à examiner les options des règles de validation.</i></p>	<p>Document de travail sur le caractère obligatoire ou facultatif des champs et sur son incidence sur les résultats des rapports, y compris les propositions de règles de validation <u>T-PVS/PA(2024)07</u></p> <p>Pour examen et décision</p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports s'accordent sur le caractère facultatif ou obligatoire des champs et sur les règles de validation correspondantes.</p>
	<p>8. Espèces exotiques envahissantes</p> <p><i>Présentation par Riccardo Scalera</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés des différentes options permettant de vérifier par recoupement la pertinence de la liste des EEE préoccupantes pour l'Union au-delà des frontières de l'UE et, le cas échéant, complètent la liste. Le Groupe de travail devrait également échanger sur la suite possible des travaux.</i></p>	<p>Document de cadrage sur différentes options permettant de vérifier par recoupement la pertinence de la liste des EEE préoccupantes pour l'Union au-delà des frontières de l'UE <u>T-PVS/PA(2024)06</u></p> <p>Pour examen et décision</p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports s'entendent sur l'option la plus simple et efficace pour vérifier par recoupement la pertinence de la liste des EEE préoccupantes pour l'Union dans les Parties contractantes non membres de l'UE et, le cas échéant, sur la procédure à suivre pour la compléter.</p>
	<p>9. Orientations pour les rapports : notes explicatives</p> <p><i>Présentation par Laura Gavilan</i></p>	<p>Orientations pour les rapports : notes explicatives <u>T-PVS/PA(2024)08</u></p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports conviennent des changements à apporter aux notes explicatives des orientations pour les rapports et donnent au secrétariat des indications pour les finaliser.</p>

	<i>Au vu des recommandations formulées lors de la 4^e réunion, les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à examiner les notes explicatives des orientations pour les rapports et à échanger sur la suite des travaux.</i>	Pour examen et décision	
	10. Questions diverses		
	11. Conclusions de la réunion		
15 h 00	Mardi 30 avril 2024 Fin de la réunion		

Annexe 2 – Liste des participants

CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

Country	Name
GEORGIA / GÉORGIE	Ms Salome NOZADZE Chair of the <i>Ad hoc</i> Working Group on Reporting
MONTENEGRO	Ms Anela SIJARIĆ
NORWAY / NORVEGE	Mr Endre GRÜNER OFSTAD
SERBIA / SERBIE	Ms Snezana PROKIC
	Mr Ivan MEDENICA
SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Mr Jan CERNEKY
SWITZERLAND / SUISSE	Ms Danielle HOFMANN
	Ms Gabriella SILVESTRI
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Mr Simon MACKOWN
	Ms Maria CHADWICK
	Ms Sarah SCOTT

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Organisation	Representative
European Environment Agency	Ms Eleni TRYFON
European Environment Agency	Mr Jonathan MAIDENS
European Topic Centre on Biodiversity & Ecosystems	Ms Rafaella CANESSA
FACE	Ms Sabrina DIETZ

EXPERTS / EXPERTS

Ms Laura Patricia GAVILAN	Consultant
Mr Marc ROEKAERTS	Consultant
Mr Riccardo SCALERA	Consultant

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Mikaël POUTIERS	Secretary of the Bern Convention
Mr Marc HORY	Project Manager Secretariat of the Bern Convention
Ms Irina SPOIALA	Administrative Assistant Secretariat of the Bern Convention